

encore et m'y trouble. Un Carme (1), sans lettres de prêtrise, venu là de lui-même, y soulève le peuple, et M. Gibault tient toujours la conduite qui vous est connue.

“ J'irai donc me prosterner à vos pieds, . . . .

“ Si j'ai fait quelque faute, quoique je ne la connaisse pas, elle devrait être effacée, par ce que l'on m'a fait souffrir. L'idée que j'avais conçue pour procurer la paix tant à mes ennemis qu'à moi d'aller fonder la religion à Charlestown s'est évanouie, parce que le consul de New-York, ainsi que beaucoup d'autres, m'ont assuré que ce pays-là est si malsain qu'aucun européen n'y peut passer l'âge de quarante ans. Et d'ailleurs le libertinage est, dit-on, aussi commun qu'aux isles. Cela m'a fait préférer ce pays français, où je ne trouve que le dernier de ces inconvénients. Mais comme un lièvre poursuivi par les chiens revient toujours à son gîte, de même je désire que le Canada qui m'a fait prêtre et auquel je puis rendre encore aucun service, reçoive les derniers fruits de mon sacerdoce ainsi qu'il en a eu les premiers.”

“ J'ai l'honneur etc., . . . .

P. Huet de la Valinière, Vic. Gen.

“ Aux Kas-des-Illinois”

le 26 mai 1787.”

Chose singulière, M. de St-Pierre désirait lui aussi, de même que son aimable voisin, quitter sa paroisse de l'Immaculée Conception pour aller travailler dans le diocèse de Québec. J'en ai eu la preuve dans une

---

(1) M. de St-Pierre. C'était à M. Carroll à voir si les lettres de ce carme étaient en règle et non à M. de la Valinière. Au reste on a vu plus haut qu'il avait déjà été employé dans le ministère et qu'il le fut longtemps après.